



HAL
open science

Licence professionnelle Métiers du notariat

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers du notariat. 2016, Université de Bourgogne. hceres-02039232

HAL Id: hceres-02039232

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039232v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers du notariat

- Université de Bourgogne – UB (déposant)
- Université de Franche-Comté - UFC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ de formation : Droit, économie, science politique

Établissement déposant : Université de Bourgogne - UB

Établissement cohabilité : Université de Franche-Comté - UFC

La licence professionnelle *Activités juridiques spécialité Métiers du notariat* a pour principal objectif de former les étudiants aux métiers du notariat (principalement aux fonctions de clerc) de manière opérationnelle.

La formation est construite autour d'une approche mêlant une partie davantage théorique, et une partie plus pratique. Les unités d'enseignement (neuf UE) sont construites autour des matières fondamentales du notariat. Le volet pratique de la formation est principalement concentré sur le métier de clerc et son cadre d'exercice (rédaction d'actes, fiscalité et comptabilité appliquées aux actes, déontologie, utilisation des logiciels professionnels). Un projet tuteuré et un stage de 12 semaines permettent à l'étudiant de se familiariser avec l'environnement professionnel du notariat.

La formation est dispensée annuellement sur deux sites, (Dijon de septembre à décembre et Besançon de janvier à mars). La licence professionnelle est ouverte en formations initiale et continue.

Synthèse de l'évaluation

La licence professionnelle *Activités juridiques spécialité Métiers du notariat* propose des enseignements denses et bien encadrés, complétés par une immersion professionnelle des étudiants dans le cadre d'un stage obligatoire de 12 semaines consécutives, et par la rédaction d'un projet tuteuré.

La formation est construite autour d'une approche mêlant une partie davantage théorique, et une partie plus pratique. Cette approche est cohérente au regard des objectifs de la formation (principalement : formation d'étudiants aux métiers du notariat). Les UE (neuf) sont construites autour des matières fondamentales du notariat, à l'exception (difficilement justifiable dans le bassin d'implantation de la formation) du droit rural. Par ailleurs, en matière fiscale, la formation est trop tournée vers la fiscalité immobilière au détriment des autres types de fiscalité. Il est regrettable dans la construction de la formation que toutes les UE aient le même coefficient et nombre de crédits européens alors que leur volume est différent (de 40 à 60 heures).

Les enseignements théoriques proposés sont dispensés par des universitaires. Dans le détail, on observe que les professionnels ne dispensent que des travaux dirigés, même dans des matières qui nécessitent essentiellement de la pratique professionnelle (exemple : UE n°7).

La maîtrise des outils informatiques professionnels reste en retrait au regard de son importance pratique.

Cette licence professionnelle, soutenue par un partenariat étroit avec les instances notariales locales, correspond à de réels débouchés professionnels. Cependant, il reste difficile d'évaluer l'insertion professionnelle réelle, pour deux raisons : beaucoup d'étudiants continuent vers le DIMN (c'est-à-dire une autre formation, le diplôme des métiers du notariat), et, à l'exception de l'année 2014, le nombre de répondants (moins de 50 %) à l'enquête insertion est peu pertinent.

Le pilotage de la formation est correctement assuré par le conseil de perfectionnement présent qui bénéficie des résultats de l'évaluation de la formation par les étudiants.

Points forts :

- Richesse et bonne structuration des enseignements proposés.
- Equipe pédagogique dotée d'un bon degré de mixité entre universitaires et professionnels.
- Bon encadrement des responsables d'année.
- Partenariat fructueux avec les instances notariales locales.
- Formation qui correspond à un véritable besoin de marché.

Points faibles :

- Absence d'enseignement sur le droit rural.
- Fiscalité immobilière très étudiée, par rapport au reste de la fiscalité.
- Egalité de valeur entre les UE, alors même que les volumes horaires sont divers.
- Place insuffisante donnée à la maîtrise de l'outil informatique et à la diversité des logiciels utilisés par la profession de notaire.

Recommandations :

Il serait intéressant d'intégrer dans la maquette d'enseignements, le droit rural, ce qui serait possible sans modifier la structure des UE (quelques heures en UE 3 et quelques heures en UE 5).

Il conviendrait d'équilibrer l'approche fiscale (fiscalité de l'immeuble, fiscalité successorale, fiscalité des libéralités, fiscalité de l'entreprise).

Il serait opportun de relever le coefficient attaché au stage, qui représente un volume horaire très conséquent.

Il conviendrait de renforcer la maîtrise de l'outil informatique.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	Le programme prévu est adapté aux objectifs. Cependant, on peut regretter l'absence de certaines matières dans la maquette, telle que le droit rural, ou encore certaines disproportions. Les unités d'enseignement pourraient également recevoir des coefficients différents, afin de mieux prendre en compte l'importance de certaines matières ou unités.
Environnement de la formation	La formation est dispensée annuellement sur deux sites, fréquentés par les étudiants. Ce sont ceux de deux UFR comprenant un volet sciences juridiques / droit. Il n'apparaît pas de difficultés à cette fréquentation des deux sites, sous réserve de quelques soucis de logistiques. La formation existe dans d'autres universités, selon une logique similaire (21 autres universités). Mais sa présence à l'Université de Bourgogne est souhaitable, puisque les débouchés existent à l'échelle locale (la profession notariale étant présente avec un maillage fort sur tout le territoire national).
Equipe pédagogique	L'équipe pédagogique est composée d'universitaires et de professionnels (5 maîtres de conférences (MCF) de l'Université de Bourgogne, 3 MCF de l'Université de Franche-Comté, auxquels s'ajoutent 12 professionnels). Les professionnels ne sont pas uniquement issus de l'activité notariale, mais également de secteurs périphériques, tels celui des diagnostics immobiliers. Les professionnels sont recrutés selon une logique de partenariat avec deux conseils régionaux des notaires et l'institut des métiers du notariat (IMN) de Dijon.

<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs sont volontairement limités (entre 16 et 21 selon les promotions), ce qui permet une bonne adéquation avec les besoins de marché et, au final, un degré d'insertion satisfaisant.</p> <p>Ces effectifs sont déterminés chaque année en collaboration avec les Conseils régionaux des notaires afin de garantir l'insertion professionnelle des étudiants à l'issue de la formation.</p> <p>L'évaluation de l'insertion manque de fiabilité.</p>
-------------------------------	--

<p>Place de la recherche</p>	<p>Cet aspect ne ressort pas du dossier et n'apparaît pas comme une préoccupation des responsables de la formation.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation est au cœur de la formation (avec notamment le stage obligatoire et le projet tuteuré).</p> <p>Elle est favorisée par l'existence d'un partenariat avec les acteurs du débouché le plus naturel, c'est-à-dire avec les instances notariales.</p> <p>Le partenariat susvisé permet également le recrutement de professionnels enseignants. Ainsi, on relève une place importante des professionnels dans l'enseignement pratique (représentant 40 % de l'enseignement total).</p> <p>Il serait peut-être opportun de développer des partenariats avec des acteurs de filières périphériques (diagnostics, généalogie, gestion immobilière).</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Chaque étudiant doit réaliser un stage de 12 semaines consécutives. Ce stage permet de garantir le respect des objectifs de la formation.</p> <p>On observe tout de même que le stage, bien qu'important en volume horaire, est cantonné dans une simple UE, non assortie d'un coefficient majoré.</p> <p>En complément, chaque étudiant doit mener à bien un projet tuteuré, consistant en une étude de cas (traitement d'un dossier et des formalités).</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Il convient de noter une absence de dimension internationale, sous réserve d'un enseignement d'anglais juridique d'un volume de 20 heures.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Il y a une véritable sélection à l'entrée : sur 150 dossiers, seuls moins de 20 sont retenus pour constituer la liste principale. Cette sélection est un gage de sérieux. Une première sélection est opérée sur dossiers, puis 60 candidats sont auditionnés.</p> <p>Les professionnels sont associés au recrutement, au stade des auditions (présence d'un notaire intervenant dans la formation). Cette présence des professionnels au stade du recrutement pourrait être densifiée.</p> <p>La participation des professionnels au recrutement permet de faire coïncider le public formé avec le profil recherché par la profession ; ce qui favorise ensuite l'insertion professionnelle des diplômés.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La formation est exclusivement assurée en présentiel.</p> <p>La formation prévoit l'utilisation des logiciels professionnels (UE n°7). Cependant, le volume associé à cette utilisation est assez faible (10 heures).</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Chaque UE donne lieu à une évaluation (épreuve écrite ou orale), d'une durée d'une heure à trois heures.</p> <p>Chaque UE (9, au total) reçoit un coefficient 2, y compris le stage d'une durée de 12 semaines et le projet tuteuré est de 130 heures. Ceci est quelque peu surprenant, dans la mesure où ces volumes horaires ne sont pas équivalents.</p> <p>Les règles de compensation sont communes à toute l'université.</p>

Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Le suivi est essentiellement assuré lors des travaux dirigés et du stage de professionnalisation.</p> <p>Comme le souligne l'autoévaluation, la qualité de l'évaluation du stage doit être nuancée en raison de la remise du rapport d'évaluation par le maître de stage à l'étudiant, lui-même chargé de transmettre le rapport aux responsables universitaires de la formation. Cependant, ce point apparaît facile à corriger.</p>
Suivi des diplômés	<p>L'enquête insertion est peu révélatrice, à l'exception de la dernière, en raison du taux de réponse (moins de 50 %). La dernière montre une grande amélioration du processus.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Il existe un conseil de perfectionnement (deux universitaires, deux professionnels, deux étudiants) ayant permis de dégager un certain nombre de pistes d'amélioration (non encore explorées, en apparence).</p>

Observations de l'établissement

Maison de l'Université
Esplanade Erasme
BP 27877
21078 DIJON Cedex
03 80 39 39 80
pole.formation@u-bourgogne.fr



UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
PÔLE FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département des formations
20 rue Vivienne
75002 Paris

*Dossier suivi par Aline FULON
Chef du service Réglementation et gestion de
l'offre de formation
mail : aline.fulon@u-bourgogne.fr*

Dijon, le 17 mai 2016

Objet : Evaluation HCERES -S3LP170011640 – Licence professionnelle « Métiers du Notariat » - 0211237F

Monsieur le Directeur,

La direction de l'Université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans les rapports de synthèse des formations de Licence, Licence Professionnelle, Master, Grade de Licence et Grade de Master.

Vous trouverez annexées à ce courrier les remarques et observations apportées au rapport d'évaluation HCERES de la Licence professionnelle «Métiers du Notariat ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Alain BONNIN



Remarques et observations apportées au rapport d'évaluation HCERES de la Licence professionnelle « **Métiers du Notariat** »

L'ensemble des recommandations ont été prises en compte dans le cadre de la campagne d'accréditation des formations pour 2017.

L'objectif professionnalisant de la formation a été renforcé afin de tenir compte des compétences attendues dans les métiers du notariat. A cet effet, la ventilation des volumes horaires a été revue afin d'intégrer un cours de droit rural de 10h TD et d'augmenter le volume horaire du cours d'informatique juridique, passant dès lors de 10h TD à 18h TD. Le volume horaire accordé à la fiscalité immobilière a été diminué.

Les coefficients ont été révisés en tenant compte du volume horaire de chaque élément constitutif de l'unité d'enseignement et en valorisant l'UE relative au stage et au projet tuteuré.

Depuis cette année, le rapport d'évaluation du stage par le maître de stage n'est plus transmis par le biais de l'étudiant mais doit être transmis directement par mail aux responsables universitaires de la formation. Cette modification est destinée à garantir davantage d'objectivité dans l'appréciation des compétences des étudiants.